



## Communiqué de Presse

### Célébration de la Journée Mondiale de l'Environnement 2020

A l'instar de la communauté internationale, le Maroc célèbre le 5 juin de chaque année la Journée Mondiale de l'Environnement sous le thème : « Le temps de la nature ». Ce slogan souligne l'importance de la biodiversité et son rôle économique, social et environnemental ainsi que l'impact de sa dégradation sur la santé humaine.

Le Maroc, grâce à sa situation géographique privilégiée, à la diversité de son climat et de ses habitats, et à son histoire paléontologique, dispose d'une grande variété d'écosystèmes et d'espèces animales et végétales, avec une richesse biologique tout à fait remarquable.

Ainsi, le Royaume abrite plus de 24 000 espèces animales et plus de 7 000 espèces végétales avec un taux d'endémisme de 11% pour la faune et de 20% pour les plantes vasculaires, taux presque sans égal au niveau de tout le bassin méditerranéen qui le place au 2<sup>ème</sup> rang à l'échelle de cette région.

Egalement, le Maroc est classé 12<sup>ème</sup> exportateur mondial de plantes aromatiques et médicinales. Il compte 400 espèces reconnues pour leur usage médicinal et/ou aromatique, et 800 espèces à potentiel aromatique ou médicinal.

Cette diversité biologique est en étroite relation avec la diversité écosystémique avec plus de 36 écosystèmes parmi lesquels l'Arganier, une espèce unique en son genre, et qui a été reconnue comme réserve de la biosphère par l'UNESCO. Cette reconnaissance fait de cette forêt un patrimoine mondial compte tenu de son importance économique, culturelle et écologique. Trois autres Réserves de Biosphère s'ajoutent à celle de l'Arganeraie. Il s'agit de la Réserve de Biosphère des Oasis du Sud du Maroc, la Réserve de Biosphère Intercontinentale de la Méditerranée et la Réserve de Biosphère de la Cédraie.

Dans le contexte de crise sanitaire sans précédent que connaît le monde actuellement avec la pandémie de Covid19, la préservation de la biodiversité devient une nécessité impérieuse. En effet, plusieurs études à l'échelle internationale ont montré que la perte de la biodiversité et la destruction des habitats naturels favorisent la transmission des maladies entre l'animal et l'Homme.

Afin de préserver sa biodiversité exceptionnelle, le Maroc a opté pour une politique des aires protégées en instaurant 10 parcs nationaux, et 154 Sites d'Intérêt Biologique et Ecologique (SIBE) et en inscrivant 38 zones humides en tant que zones humides d'importance internationale (Sites RAMSAR).

Le Maroc a également développé des programmes de conservation et de restauration des espèces et de leurs habitats. C'est ainsi que la population d'Ibis-Chauve au Maroc a pu trouver son équilibre et devenir la dernière population sauvage reproductrice au monde, occupant la bande littorale atlantique du sud-ouest marocain, au niveau du Parc National Souss-Massa. Elle compte un nombre record de 147 couples nicheurs et a produit 170 juvéniles (la population totale est de 708 oiseaux).



Sur les plans juridique et institutionnel, le cadre législatif a été renforcé par la promulgation de la loi sur les aires protégées ; la loi relative à la conservation de la flore et de la faune sauvage incluant le contrôle de leur commerce ; la loi sur la transhumance pastorale, l'aménagement et la gestion des espaces pastoraux et sylvopastoraux ; et la préparation d'un projet de loi sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages issus de leurs utilisations. Aussi, une Commission Nationale du Changement Climatique et de la Diversité biologique, a-t-elle été instituée par décret, en tant qu'organe de concertation et de coordination de la mise en œuvre de la politique nationale relative à la biodiversité. De même, en matière de renforcement des connaissances, plusieurs initiatives sont en cours pour évaluer la biodiversité et les services économiques et sociaux rendus par les écosystèmes.

Le Maroc a également mis en place le Centre d'Echange d'Information de la Biodiversité (CHM) pour mettre en exergue les efforts consentis pour la conservation de la biodiversité qui a reçu le 3<sup>ème</sup> Prix lors de la 14<sup>ème</sup> Conférence des Parties à la Convention sur la Diversité Biologique en novembre 2018.

Ce 5 juin 2020, date de célébration de la Journée Mondiale de l'Environnement, est l'occasion idoine pour faire le point sur les avancées réalisées et les défis à relever et aussi pour renforcer l'information et la sensibilisation sur l'importance de la Diversité Biologique.

C'est dans ce cadre, que le Ministère de l'Energie, des Mines et de l'Environnement-Département de l'Environnement, lance une campagne sur les médias audiovisuels, les sites électroniques et les réseaux sociaux pour informer et sensibiliser sur la biodiversité et l'importance des services écosystémiques.

